



## **Commission paritaire des services des aides familiales et des aides seniors**

### **3180120 Services des aides familiales et des aides seniors de la communauté française, de la région wallonne et de la communauté germanophone**

#### ***Commissions communautaires commune et française de la Région de Bruxelles-Capitale***

##### **Durée du travail**

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
13.01.1983	8.617	L'utilisation de la modération salariale complémentaire pour l'emploi	-
20.01.1989	22.089	Les conditions de travail (pour la Communauté française)	-
20.11.1991	29.536	Les conditions de travail dans les services subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale	-
20.11.1991	29.533	Convention collective de travail concernant la convention particulière pour les services des aides familiales et des aides seniors (Région de Bruxelles-Capitale)	-
10.12.2001	68.725	L'octroi de dispense de prestations avec embauche compensatoire dans le secteur des services d'aide aux familles et aides seniors subventionnés par la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale	-
21.04.2008	88.697	Temps de travail dans les services subsidiés par la COCOF	-

##### **Jours fériés**

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
04.09.1997	46.460	Prestations des weekends et jours fériés	-
10.12.2001	68.724	Convention collective de travail relative à l'octroi d'un jour de congé pour la fête des Communautés Francophone ou Flamande dans le secteur des services d'aide aux familles et aides seniors subventionnés par les Commissions Communautaires Commune et Française de la Région de Bruxelles-Capitale	-



### Jours de vacances supplémentaires

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
10.12.2001	68.727	Convention collective de travail relative à l'octroi de quatre jours de congé supplémentaires dans le secteur des services d'aide aux familles et aides seniors subventionnés par les Commissions Communautaires Commune et Française de la Région de BruxellesCapitale	-

#### Durée du travail :

*Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale :*

Durée du travail hebdomadaire : 38 h.

*Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale :*

Durée du travail hebdomadaire :

Âge <45	Âge ≥ 45	Âge ≥ 50	Âge ≥ 55
38 h	36 h	34 h	32 h

Le personnel aide familiale, aide senior et aide ménagère à temps plein, ouvrier comme employé, bénéficie d'un crédit-congé équivalent à 2 h/semaine en raison de la pénibilité. Ce crédit-congé est proportionnel pour les temps partiels.

#### 10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1),  
Lundi de Pâques,  
Fête du Travail (1/5),  
Ascension,  
Lundi de Pentecôte,  
Fête nationale (21/7),  
Assomption (15/8),  
Toussaint (1/11),  
Armistice (11/11),  
Noël (25/12).

#### 20 Jours de vacances légales :

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.

#### Jours de vacances/fériés supplémentaires :

*Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale :*

1 jour de congé communautaire payé:  
11/7 (fête de la Communauté flamande), ou  
27/9 (fête de la Communauté française).

*Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale :*

1 jour de congé communautaire: 27/9 (fête de la Communauté française).